

UN1TÉ

Reclassement des ex Brigadiers 5ème échelon Le décret, vite !

UN1TÉ SAISIT LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Nous sommes toujours dans l'attente de la publication du décret voté en CSA Ministériel...
En février 2024.

UN1TÉ saisit le ministre de l'intérieur pour l'application des dispositions votées en CSA Ministériel et la publication du décret permettant de reclasser favorablement les ex Brigadiers au 5ème échelon.

UN1TÉ veillera à ce que l'ensemble des brigadiers-chefs de classe normale classés au 5ème et 6ème échelons provisoires de leur grade et qui étaient au 5ème échelon du grade de brigadier au 31 juillet 2023, bénéficient tous d'un reclassement plus avantageux, conformément au décret prévu.



Suivez-nous



UN1TÉ.MI
FO
LA FÉDÉRATION DE SYNDICATS FORCES AVANCÉES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

04/02/2026